

Augmentation du temps de la secrétaire communale et engagement à 20% d'une responsable web - Préavis 18/2014 - voie de l'urgence

Il était important pour nous de traiter ce point avant les mois d'été, pour deux raisons. Tout d'abord la nouvelle année politique débute le 1^{er} juillet et il nous semblait fort à propos de réactualiser le temps de travail de la secrétaire et de profiter de la pause estivale pour former aux tâches opérationnelles la Community Manager. En effet, la partie du site internet concernant les conseillers communaux touche au but et il était important que nous, CCO, puissions déléguer les tâches opérationnelles à une personne compétente. D'autant que devrait débiter prochainement l'amélioration de la partie publique de notre site internet.

De plus, nous avons calculé notre dépôt pour que celle-ci puisse être votée en juin et nous nous étions préparé dans cet esprit-là. Le timing aurait pu être tenu, sauf que nous avons appris au moment où nous le déposons que nous ne pouvions le faire nous-même et que nous devons passer par un préavis de la Municipalité.

Personnellement et le groupe UDC est libre de faire comme il l'entend – nous avons décidé de la liberté de vote sur cet objet – je vous engage à voter les résolutions demandées. Il est important et nécessaire d'une part de décharger la CCO des tâches opérationnelles du site internet et d'autre part de rétribuer à sa juste valeur un travail effectué et analysé sur plusieurs mois pour la secrétaire du Conseil. Concernant la Community manager, il s'agit pour nous de pouvoir la former convenablement aux tâches qui vont lui incomber avant de pouvoir lui passer complètement le relais.

J'entends bien que certains pensent que cette solution n'est pas aboutie et que d'autres pistes pourraient se dessiner. J'aimerais ajouter que nous avons toujours travaillé dans la transparence et informé l'Administration générale sur notre intention de déposer en mai. La commission avait également des possibilités de réfléchir à d'autres pistes avant de voter les conclusions. Je propose d'aller de l'avant et de revenir plus tard avec d'autres considérants plus larges, qui dépasseraient ce préavis, si la volonté est de faire une analyse plus fine de tout le fonctionnement et des divers intervenants nous soutenant.

Catherine Buchet Bulliard, Montreux, le 18 juin 2014